

I. a) Danger des apparences / Apparences trompeuses

- Conjonction adversative « mais » (répétée plusieurs fois par la suite) : signale un débat intérieur de Clarice : son premier mouvement est d'être attirée par Dorante, mais sa conscience la rappelle à la réalité. 1^{ère} interrogative : énonce le dilemme. « Pour » + infinitif causal antéposé pour en marquer l'importance. Opposition « voir » et « juger » : l'apparence ne permet pas de former un jugement sûr : nous pouvons être victimes de nos illusions.
- 409-410 : répétition du verbe voir au futur cette fois (polyptote) associé à un COD rythme ternaire de quasi synonymes : la vue ne nous fait accéder qu'à la surface des êtres et des choses. Le « reste » (terme assez évasif, qui recouvre une réalité intangible et insondable) est inaccessible. Le terme « assurance » forme une antithèse avec le rythme ternaire qui précède : ce mot unique dit mieux à lui tout seul que tous les synonymes employés dans le vers précédent.
- Le reste de la réponse joue sur un réseau d'oppositions : « dedans » vs « dehors ». Lexique de la dissimulation : « se couvrent », « cachent ». Opposées de valeurs « beaux » vs « basses ». Recours massif aux chiasmes pour mieux opposer et mettre en relief l'irréductible incommunicabilité de l'intérieur par les apparences : « miroirs flatteurs » X « doux imposteurs ». Recours au langage de la tromperie : « flatteurs » qui rime avec « imposteurs ». Autre chiasme : 413-414 : « défauts d'esprit ... grâces » X « beaux semblants ... âmes basses ». Défauts et qualités s'entrecroisent pour former des nœuds inextricables.
- Dans ces exclamatifs, Clarice oppose le spirituel, insaisissable, à l'apparence, paradoxalement immédiatement accessible. L'exclamation trahit l'émotion de Clarice et la sincérité de ses doutes.

I. b. La beauté, une condition nécessaire mais pas suffisante.

Alors qu'elle aurait pu conclure de ce qui précède que, l'apparence étant trompeuse, il ne faut tenir d'elle aucun compte, Clarice se montre plus mesurée et son discours est mesuré lui aussi : on ne peut faire abstraction du sens de la vue et de la séduction qu'il offre, puisque c'est lui qui nous met en relation avec le monde. Il faut toutefois ne pas lui accorder toute sa confiance.

- On retrouve des structures d'opposition : conjonctive circonstancielle de concession « quoiqu'en ce choix... », conj. adv. « mais » (418) ou lexicales : « d'autres conseils ». Signe que Clarice tient compte des différents aspects de la question.
- Elle commence ainsi par reconnaître le primat du sens de la vue : personnification des « yeux ». L'expression « première part » signifie qu'ils ont le premier rôle, au sens où c'est par eux que commence toute relation.
- Les deux sentences qui suivent, identifiables aux relatives substantives introduites par « qui », écrites au présent de vérité générale, jouant sur les généralisations pour rendre le propos universel (« tout », « beaucoup »), mettent en relief la difficulté qu'il y a à ne pas accorder aux yeux une confiance qui ne leur revient pas.
- Ainsi les v. 415-418 forment un chiasme : 415 concession – 416 sentence – 417 sentence – 418 concession. Les deux sentences elles-mêmes expriment la même idée en termes réciproques : Clarice se montre consciente des réalités morales universelles qu'elle invoque.
- La fin de la période, qui ne fait que glosser les vers précédents, varie l'expression pour la rendre plus intelligible à Isabelle : dans un langage imagé inspiré de la galanterie de l'époque, qui fait de multiples emprunts à un lexique volontiers métaphorique et généralisant (« obéir », « satisfaire » ; « refus », « aveu » ; « naître son feu »), Clarice martèle son opinion :

la beauté est une condition de l'amour, mais celui-ci ne saurait durer sans d'autres qualités que celles d'une apparence agréable.

I. c. L'enjeu crucial du mariage

Le mariage, dénouement naturel des comédies, est aussi une convention sociale qui ne s'envisage que dans la durée : les propos de Clarice sont empreints de gravité parce qu'il s'agit pour elle d'un enjeu capital que ce choix d'un mari.

- Le mariage est ainsi présenté comme une entrave, à travers la métaphore filée qui l'associe à un lien (cf. l'expression « liens sacrés du mariage ») : « chaîne », « attache », « maître ».
- La solennité et l'importance de cette convention sont soulignées par un complément de temps qui en marque le caractère inaltérable (« qui dure *autant que notre vie* ») et par une comparaison dans laquelle la « peur » qu'il suscite est jugée plus décisive que « l'envie » qu'il pourrait soulever. On notera la valeur modale que le verbe *devoir* peut revêtir au temps de Corneille et qu'il faut comprendre comme un conditionnel : « devrait ».
- En outre, la subordonnée de condition assortie de la tournure impersonnelle qu'autorise l'indéfini « on » souligne les précautions qu'il s'agit de déployer et les scrupules dont il faut faire preuve avant de s'arrêter à telle ou telle décision.
- Le présent d'habitude « attache » associé à l'adverbe « assez souvent », suivis de deux groupes CO dont le 2^e exprime de manière radicalement expressive les risques d'une union mal étudiée (oxymore macabre « attache... le mort au vivant. » mettent en relief les dangers d'une union mal assortie.
- La nécessité du mariage pour les jeunes filles n'est pas ignorée de Clarice (verbe impersonnel « il faut »), ni la hiérarchie dont il s'accompagne (le mari est associé à un « maître »). Elle n'y oppose qu'une seule précaution : le soin employé à connaître celui dont on va partager la vie. La fragilité et l'incertitude de cette condition est soulignée par le conditionnel « voudrais », mais surtout par la répétition expressive de « connaître », à travers une figure de correction qui renchérit sur le sens de ce verbe en lui associant le complément « dans l'âme », qui s'oppose à tout ce qui précède : l'apparence et les dehors. Le fait que l'expression de ce désir soit enclos dans les limites d'un hémistiche lui confère une grande expressivité et rend plus évidente la sincérité et la spontanéité de cet aveu.

II. LES ATERMOIEMENTS D'ALCIPPE

Le court dialogue avec Isabelle a pour but de ménager la transition entre les deux répliques de Clarice, mais aussi de relancer le dialogue 1^o) sur la situation de Clarice, qu'il s'agit de révéler au spectateur : elle est fiancée depuis deux ans à Alcippe ; 2^o) de déboucher sur l'examen de la condition féminine.

II. a. L'intervention d'Isabelle

- Elle est marquée par la spontanéité du ton : exclamation « eh bien ». La brièveté de la première réplique (v. 427) et l'emploi du subjonctif à la 3^e personne soulignent le caractère facile et évident de la solution qu'a trouvée Isabelle. Effectivement, il suffirait que les deux jeunes gens se parlent pour que 1^o) les quiproquos (ignorés des deux femmes) soient levés ; 2^o) que Clarice connaisse mieux le fils de Géronte.
- La seconde réplique de la suivante partage avec la première la même concision et la même propension à faire fi de toute difficulté. La forme interrogative (question rhétorique), associée à l'allure impersonnelle que produit l'expression « qu'importe » et la brève

circonstancielle de condition balaient les scrupules de Clarice. La suivante se montre bien prompte à faire sortir Alcippe de l'équation amoureuse !

II. b. Les scrupules et l'amertume de Clarice

- L'inconfort de sa situation est d'abord sensible à l'emploi du conditionnel « deviendrait », « serait exécuté », assortis d'un participe apposé au sujet (« sachant ») à valeur hypothétique ou d'une subordonnée de condition « si son père venait » qui traduisent ses craintes pour le premier et l'incertitude dans laquelle elle vit pour la 2^e.
- Les v. 431-432, tout en prolongeant l'exposition des faits, rappelle également que les jeunes gens, quoiqu'ils soient assez libres pour négocier ensemble les conditions de leur mariage, ont néanmoins besoin de la permission de leurs parents, ce qui restreint cette liberté.
- Les 433-436 exposent la litanie des excuses qu'Alcippe, depuis deux ans, donne à Clarice pour expliquer l'absence de son père. Le complément de temps « depuis plus de deux ans » justifie les nombreux prétextes auquel a eu recours le père d'Alcippe pour repousser le mariage de son fils.
- Ces excuses sont de toute nature : importantes pour les unes comme celle de la « maladie », ou peu crédibles pour les autres, comme la durée des jours pour entreprendre un voyage, ce qui renforce le soupçon de mauvaise volonté de la part du personnage. Les adverbes répétés « tantôt », l'emploi de la conjonction de coordination « ou » tout comme le recours au présent de l'indicatif à valeur d'habitude confèrent à ces excuses une allure répétitive qui ne fait qu'en souligner le caractère factice.
- Clarice n'est pas dupe, comme l'indiquent le recours à l'adverbe « enfin » qui semble clore une liste qu'elle aurait pu encore allonger, ou la périphrase « le bonhomme » par laquelle elle désigne son futur beau-père, témoignant ainsi du peu d'estime qu'elle paraît avoir pour lui et ses prétextes. Tout cela est renforcé par l'emploi de la forme négative avec le verbe « [pouvoir] » qui met en valeur la nature dérisoire de l'action représentée par le fait de « sortir de Tours ».

III. DIFFICILE CONDITION FÉMININE

La tirade de Clarice s'élève des plaintes personnelles à une prise en compte plus générale de la condition féminine et du mariage. Les femmes sont dans la nécessité de prendre mari, mais il leur faut de plus ne pas tarder à le faire. Dans le cas contraire, elles risqueraient bien de ne plus être recherchées par personne. Ces derniers vers échappent au pathétique par la clairvoyance et la résolution dont faire preuve Clarice, qualités qui se manifestent dans les aphorismes successifs.

- Les v. 437-38 mettent d'abord en relief la lucidité et la clairvoyance de Clarice. La structure attributive du v. 437 assimile les excuses d'Alcippe et de son père à une « résistance », c'est-à-dire à une mauvaise volonté de leur part. Le v. 438, pour sa part, traduit sa détermination : la conjonction « et » présente ce vers comme la conséquence du précédent. L'expression « [être] d'humeur » rappelle que Clarice est dotée d'un caractère et qu'il n'est pas disposé à quelque faiblesse que ce soit : elle est une jeune fille décidée, et l'expression hyperbolique « mourir de constance » ne laisse aucun doute sur sa détermination.
- Les distiques suivants introduisent chacun un aphorisme, dans lesquels le second vers est souvent une reprise légèrement modifiée du premier. On y distingue l'opposition entre, d'une part, le temps qui passe inexorablement (« chaque moment », « attente » « vieillit », « prompte », « temps », etc), et, d'autre part, la fragilité de l'honneur qu'il y a à rester jeune fille et la honte à le rester trop longtemps : rime équivoquée « prix » // « mépris » ; antithèse « glorieux » // « honte » ; « honneur » // « se perd ».

- Les formes proverbiales ou qui prennent l'allure de sentences mettent en relief la réflexion de Clarice sur ce sujet : emploi du présent de vérité générale et recours aux énoncés définitifs qui sont enfermés en un seul vers.
- Enfin le ton de Clarice n'est pas entièrement exempt d'une certaine affectation, dans laquelle on distingue un goût pour surprendre son interlocutrice. Ainsi, les oppositions du v. 441 et l'idée étonnante qu'un honneur gardé longtemps pourrait finir par être un sujet de honte, le caractère énigmatique du vers 442 provoqué par l'emploi inattendu du substantif « défaite », la reprise de ces mêmes idées dans les vers suivants, tout cela confère une allure de préciosité et de cultisme à ce passage. Il semblerait donc que Clarice ait bien lu, elle aussi, les romans de son temps et assisté aux comédies qui se jouent à Paris, où ces fioritures de langage étaient alors à la mode. Il va de soi que cette ostentation s'accorde mal du pathétique qu'on pourrait trouver à sa situation.